

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE

Séance publique du jeudi 11 décembre 2025

Président Ludovic PROISY  
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

Convocation envoyée le 5 décembre 2025

Lieu de séance : Salle Paul Buisine

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19  
Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents participants au vote : 17  
Nombre de procurations : 00

**Membres présents :**

Ludovic PROISY	Isabelle CANELIER	Guillaume LIETARD
Judith TERNIER	Charline DECARNIN	Maurice VANDEWALLE
Fabrice VAN BELLE	Brigitte MAINGUET	Fabienne MEPLON
Christelle DELEPLACE	Marie-Claire NAESENS	
Yves MARTIN	Jorge DOS SANTOS	Éric TIRLEMONT
Denise DUCROUX	Olivier MORVAN	Vincent DELMER

**Membres absents ayant donné procuration :**

**Membre absent excusé :**

**Membre absent :**

Théo VANENGELANDT, Aurélie MALAQUIN

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**DELIBERATION | N°VDV20251211\_06**

**MEL – Adhésion au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) - période 2026 / 2027**

**M. le Maire RAPPELLE** que la Métropole Européenne de Lille (MEL) propose aux communes volontaires de participer à un dispositif mutualisé de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), visant à optimiser les recettes liées aux actions d'efficacité énergétique sur le territoire. La convention initiale et les annexes détaillant le dispositif ont été transmises en même temps que la convocation.

- Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la 6<sup>e</sup> période nationale des CEE et du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), avec des objectifs renforcés pour la période 2026-2027.
- La MEL agit comme tiers-regroupeur : elle pilote le dispositif, met à disposition des outils numériques pour constituer et déposer les dossiers, réalise le dépôt annuel auprès du Pôle

national des CEE, vend les CEE au meilleur prix garanti (8,02 MWh cumac minimum) et redistribue la recette à chaque commune selon les CEE générés.

- Les communes adhérentes, dont Vendeville, doivent :

- Désigner un référent technique CEE ;
- Confirmer l'éligibilité de leurs actions d'efficacité énergétique ;
- Créer et compléter les dossiers de certification dans l'outil numérique dans les 3 mois suivant la fin des travaux ;
- Percevoir la recette de la vente des CEE et rembourser les frais de gestion à la MEL (0,33 € par MWh cumac généré).

Envoyé en préfecture le 09/01/2026

Reçu en préfecture le 09/01/2026

Publié le

ID : 059-215906090-20251211-VDV20251211\_06-DE

**S2LO**

**Ce dispositif complète les outils existants de la MEL pour accompagner les communes dans la transition énergétique :**

- Le service de Conseil en énergie partagé, accompagnant 59 communes de moins de 15 000 habitants ;
- Le fonds de concours dédié à la transition énergétique et bas carbone, doté de 25 M€ ;
- Le Contrat de chaleur renouvelable territorial, soutenant les projets de production de chaleur renouvelable avec l'appui de l'ADEME.

*Il est proposé au Conseil :*

- *D'adhérer au dispositif métropolitain de valorisation des CEE pour la période 2026-2027 ;*
- *D'autoriser le Maire ou l'élu délégué à signer la convention de prestation de service mutualisé avec la MEL ;*
- *D'autoriser la commune à percevoir la recette de la vente de ses certificats et à rembourser les frais de gestion afférents dans le cadre du regroupement.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE**

- **D'ADHÉRER** au dispositif métropolitain de valorisation des CEE pour la période 2026-2027
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'élu délégué à signer la convention de prestation de service mutualisé avec la MEL
- **D'AUTORISER** la commune à percevoir la recette de la vente de ses certificats et à rembourser les frais de gestion afférents dans le cadre du regroupement.

<b>SCRUTIN</b>	<b>POUR : 17</b>	<b>CONTRE : 00</b>	<b>ABSTENTION : 00</b>
----------------	------------------	--------------------	------------------------



Le secrétaire de séance

Charline DECARNIN



Le Maire,  
Ludovic PROISY

La présente délibération sera transmise à la préfecture et consignée dans le registre des délibérations du Conseil Municipal.